

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 janvier 2020 à 18 h 00

Commune de BEAUMES-de-VENISE

Présents : Jérôme BOULETIN, Bruno ALLEMAND, Sabine SOL, Alain XAVIER, Suzanne VAUTE, Liliane JEACOMINE, Jean-Noël POTTAM, Jean-Jacques VIX, Jacques GARRIGUES, Jean-Louis PAULEAU, Thérèse VOGL, Régine BREMOND, Roger BEZERT, Corinne BERNARD, Corinne AMERICO, Véronique CONSTANTIN, Christophe CHABRAN.

Excusée ayant donné pouvoir : Meredith PONGE donnant pouvoir à Jean-Noël POTTAM.

Absents : Denis VIAL, Christophe CHABRAN au point n° 3, Corinne AMERICO au point n° 7.

Secrétaire de séance : Régine BREMOND.

Il est demandé au conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance précédente du 10 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise de trois décisions conformément à la délibération n°47-04-16 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2016 donnant délégation de pouvoirs au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 01-01-20 du 20/01/2020 : *Projet de construction d'une maison de santé et d'une pharmacie – approuvant l'avenant n°1 – lot 1 – terrassement/Gros-œuvre, attribuant une avance forfaitaire à la société Batri Diaz Constructions.*

- Décision n° 02-01-20 du 20/01/2020 : *Projet de construction d'une maison de santé et d'une pharmacie – approuvant l'avenant n°1 – lot 4 – Menuiserie aluminium, attribuant une avance forfaitaire à la société Comtat Alu.*

- Décision n° 03-01-20 du 20/01/2020 : *Projet de construction d'une maison de santé et d'une pharmacie – approuvant l'avenant n°1 – lot 11 – Charpente / Couverture, portant le marché à 92 973.87 € HT et attribuant une avance forfaitaire à la société J. MOREL et Associés.*

1. Budget Commune – Autorisation des engagements et mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2020 de la commune, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce afin de faciliter les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser l'exécutif de la collectivité à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

A savoir :

Chapitre	Budget cumulé 2019	25%
20- immobilisations incorporelles	19 806 €	4 951,50 €
21- immobilisations corporelles	56 106 €	14 026,50 €
23-immobilisations en cours	1 825 702 €	456 425,50 €
TOTAL	1 901 614 €	475 403,50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Budget Camping – Autorisation des engagements et mandatements des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2020 du camping, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement que dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2019.

Conformément à l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce afin de faciliter les dépenses d’investissement jusqu’à l’adoption du budget et de pouvoir faire face à une dépense d’investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser l’exécutif de la collectivité à « engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

A savoir :

Chapitre	Budget cumulé 2019	25%
21- immobilisations corporelles	0 €	0 €
23-immobilisations en cours	3 643.09 €	910,77 €
TOTAL	3 643.09 €	910.77 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l’autorisation de mandater les dépenses d’investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2020.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

3. Versement anticipé de subvention au Comité des Fêtes

Monsieur Christophe CHABRAN, sort de la salle, ne prend pas part à la délibération de ce point et à son vote. Monsieur le Maire informe le conseil municipal d’une demande du Comité des Fêtes qui sollicite une avance de 5 000 € sur la subvention 2020 afin de faire face à des échéances.

Afin de permettre au Comité des Fêtes d’honorer ses engagements et dans l’attente du vote du budget 2020, Il est proposé au conseil municipal d’autoriser le versement d’un acompte de 5 000 €.

Cet acompte sera déduit de la subvention qui sera allouée lors du vote du budget prévisionnel de la commune pour l’exercice 2020.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

4. Projet de traitement et restauration de l’orgue de Beaumes-de-Venise - Choix du prestataire

Considérant qu’il a été décidé de procéder au traitement et à la restauration de l’orgue de Beaumes-de-Venise, Considérant que trois entreprises ont été consultées en date du 13 mars 2019 et avaient jusqu’au 05 avril 2019 pour répondre.

Considérant que les trois entreprises consultées ont remis une offre :

- LORIOT Jean-Louis 30 543.00 € HT
- EURL Atelier Gabriel QUOIRIN 24 932.00 € HT
- Atelier CHALMIN 34 070.00 € HT

Vu l’avis favorable de la commission Patrimoine en Vaucluse pour retenir la proposition de l’atelier Quoirin, qui s’est réunie le 16 octobre 2019,

Vu l’avis favorable du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019, partie patrimoine et de la commission patrimoine, subventionnant le projet à hauteur de 80 %,

Vu le Budget de la commune,

Il est proposé de retenir l’offre de l’Atelier Gabriel QUOIRIN pour un montant de 24 932 € HT.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

5. Projet de construction d’un mur de soutènement et reconstruction d’une tour – sites du Castellas et du Verger Conservatoire

Considérant qu’il a été décidé en partenariat avec l’association des « les Courens – Partager le Patrimoine de procéder à des travaux en faveur du patrimoine balméen,

Considérant qu’il est nécessaire pour la sauvegarde du patrimoine de procéder à la construction d’un mur de soutènement sur le site du verger conservatoire et de procéder à la reconstruction d’une tour sur le site du Castellas,

Vu le devis de la Société ELIPS pour la construction d’un mur de soutènement sur le site du verger conservatoire pour un montant de 7 500 € HT,

Vu le devis de la société Construction Yves PELLISSIER pour la reconstruction d'une tour sur le site du Castellans pour un montant de 6 771.25 € HT,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019, pour l'octroi de la subvention, partie patrimoine, à hauteur de 60 %,

Vu le Budget de la commune,

Il est proposé de retenir ces deux offres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Création d'emploi de personnel saisonnier au Camping municipal – Saison 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi contractuel pour les besoins saisonniers du Camping Municipal conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (25h hebdomadaire) sur la base du 1^{er} échelon du groupe C1, Indice Brut 348, Indice Majoré 326, au prorata du nombre d'heures faites pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Achat d'un réfrigérateur pour la bibliothèque

Madame Corinne AMERICO sort de la salle, ne prend pas part à la délibération de ce point et à son vote.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité pour la commune d'équiper les locaux de la bibliothèque d'un réfrigérateur,

Il informe le conseil municipal de la proposition faite par Madame Corinne AMERICO, de vendre un réfrigérateur d'occasion, de 2015, de marque California, pour un montant de 50 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8. Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de plusieurs courriers reçus proposant de prendre une motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin :

- ANEV en date du 09/01/2020
- AOC de Beaumes de Venise en date du 20/01/2020
- Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône en date du 20/01/2020

Il propose de prendre la motion suite :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, Les élus de Beaumes-de-Venise demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Travaux Maison de santé / pharmacie : Bruno ALLEMAND fait un point sur l'avancée des travaux. Les travaux de démolition des vestiaires doivent commencer le 17 février 2020. Informer la Mairie d'Aubignan et l'Etoile d'Aubune des contraintes liées à l'occupation du stade.
- PLU : il est précisé dans le PLU que les nouvelles constructions devront s'éloigner en fonction de la législation en vigueur, en limite de terres agricoles. Une haie antidérive sera systématiquement plantée.
- Liliane JEACOMINE demande la possibilité de mettre à disposition un lave-vaisselle au Club de l'Amitié qui se réunit chaque jeudi à la salle des fêtes. Pas possible pour des raisons d'entretien.
- Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19 h 00.